



Qui doit nourrir les chats errants

Par Sunbleu

BONJOUR (saluer est un minimum).

Dans les communes qui doit nourrir les chats errants ? Les mairies ou si elles existent la ou les associations de protection des animaux ou les habitants ?

Par Burs

BONJOUR (saluer est un minimum).
Personne n'a obligation de nourrir des animaux errants.

Par Sunbleu

Je vous remercie pour votre réponse.

Par yapasdequoi

Bonjour,
Vous avez déjà soulevé ces questions.
[url=https://www.forum-juridique.net/justice/prolifération-chats-t30174.html]https://www.forum-juridique.net/justice/prolifération-chats-t30174.html[/url]
Avez vous contacté votre mairie ?

Par isernon

bonjour,

d'après l'article 120 du règlement sanitaire départemental ci-dessous, il est interdit de nourrir les animaux errants :

Il est interdit de jeter ou de déposer des graines ou nourriture, en tous lieux ou établissements publics, susceptibles d'attirer les animaux errants, sauvages ou redevenus tels, notamment les chats ou les pigeons ; la même interdiction est applicable aux voies privées, cours ou autres parties d'un immeuble ou d'un établissement lorsque cette pratique risque de constituer une gêne pour le voisinage ou d'attirer les rongeurs.

Toutes mesures doivent être prises pour empêcher que la pullulation de ces animaux soit une cause de nuisance et un risque de contamination de l'homme par une maladie transmissible ainsi que de propagation d'épidémie chez les animaux.

salutations

Par yapasdequoi

Malgré les textes de loi, la prolifération des chats continue, et s'ils ne sont pas nourris directement, ils pillent les poubelles, et continuent à se reproduire.
Les associations qui cherchent à les stériliser sont dépassées. Les communes n'en ont cure. Et les gens continuent à offrir des chatons à Noël qui sont abandonnés en mars.
Un jour il faudra bien ouvrir les yeux !

Par Sunbleu

Bonjour,

Les laisser mourir de faim est cruel, ils vivent dans la peur, la souffrance et la misère. Je pense que si les grandes associations ou l'état ou les mairies rémunéraient des bénévoles des associations pour les trappages et être famille d'accueil dans les sites en grande prolifération, avec le temps les frais de stérilisation seraient amortis et réduits de plus en plus dans l'avenir.

Merci pour vos réponses.

Par Sunbleu

Les élevages de chats n'aident pas à lutter contre les proliférations de chats qui pourraient en majorité être adoptables.

Par yapasdequoi

Sans doute.

Il serait aussi utile que les mairies aident ces associations et subventionne les vétérinaires qui acceptent de faire les stérilisations à coût réduit.

Ensuite il faut faire appliquer la loi qui oblige tout particulier détenteur d'un animal domestique à l'identifier et lutter par tous les moyens contre les abandons.

Une loi récente donne de l'espoir... mais va aussi amplifier les trafics.

Dans certains pays tous les chats non destinés à la reproduction doivent être stérilisés.

Vaste débat.

Par Sunbleu

Bonjour Yapasdequoi,

J'ai contacté le maire par écrit et j'attends la réponse.

Par Sunbleu

Les bénévoles qui s'occupent des chats errants sur le terrain témoins des souffrances des chats errants sont de plus en plus nombreux à reconnaître que les euthanasies sans souffrance avec la piqûre anesthésiante contre la douleur seraient préférables à la vie de souffrances que mènent les chats errants en prolifération. Cet été en longeant sur les trottoirs certains terrains boisés on pouvait constater tous les 10 mètres l'odeur de cadavres en décomposition. De nombreux chatons et chats adultes ont du mourir de soif, de faim...

Par yapasdequoi

Il faut en faire part à votre mairie, qui est responsable de la salubrité de la commune.